

Le journal de



www.mairiedebourg.fr



La promenade dans les jardins du « château »



La boîte

à

livres



Edito

Après une longue période électorale, voici dessiné le paysage politique : il y a les satisfaits, les déçus, les sceptiques, les mécontents, les critiques, les sourires, les colères, les analyses....Ce paysage dessiné promet sans doute une certaine incertitude, des rebondissements...

Espérons, cependant, d'une part, des discussions riches dans le respect des différentes opinions, d'autre part, des compromis trouvés pour le bien-être de tous, davantage d'égalité ainsi que des actes forts pour l'environnement. Pensons à écouter notre conscience profonde plutôt que les discours à court terme de ceux qui ne visent que leur profit.

Essayons de comprendre, de nous ouvrir aux opinions divergentes des nôtres, allons au-delà de nos préjugés. Défendre nos certitudes, trouver tous les arguments, documents qui vont dans notre sens est légitime, alimente le débat; au-delà pouvons-nous nous ouvrir à des opinions différentes et réellement entendre l'autre, tenter de le comprendre ; d'où vient-il?

Chacun a sa propre représentation du monde selon ses racines, ses origines, sa tradition. Nous sommes tellement influencés, imprégnés de l'origine sociale, de l'histoire familiale, porteurs de cette histoire qui influence notre vie.

S'ouvrir réellement à l'autre est possible, nous élargit, nous enrichit et nous met en position d'un réel dialogue avec l'autre qui s'amoindrit dans cette culture où tout doit aller vite et où l'individualisme domine. Restons vigilant face à la tolérance, à la justice vraie et impartiale.

Si chacun fait la paix en lui, autour de lui, alors, elle a des chances de se répandre plus largement.

Souhaitons-nous de la fraîcheur pour cet été tout en faisant attention à l'eau. Restons attentifs aux uns, aux autres, ainsi qu'à nos amis de la faune et de la flore.

Le mot du Maire

La période électorale, qui est maintenant derrière nous, semble surprendre bon nombre de personnes, les pseudos politologues trouvent des tas d'explications : le contexte international, le climat, la Covid... J'en passe et des meilleures.

Loin de tout cela je pense qu'il faut juste regarder autour de nous, notre monde est devenu individualiste et on en arrive à se mobiliser uniquement quand cela nous touche. Quid de l'intérêt commun ? Comment passer outre cette période « Covid » qui a renforcé cet état de fait ?

D'ici et là les traditions, les manifestations, les rendez-vous remplissent les calendriers, nous ne pouvons que nous réjouir de cela. Cela va contribuer à remettre du lien entre tous.

Le sujet de l'eau est aussi une préoccupation continue de la commune encore plus en cette période estivale. Là encore nous comptons sur le civisme de chacun pour utiliser avec parcimonie cette précieuse ressource.

Les dossiers en cours feront très bientôt l'objet d'une communication spécifique.

Bonnes vacances, belles rencontres et découvertes, prenez soin de vous et de vos proches.



À venir...

Les dates annoncées peuvent évoluer en fonction des consignes sanitaires

13 juillet 2022

Repas champêtre et feux d'artifice

7 août 2022

Poulet party

31 octobre 2022

Halloween (à confirmer)

11 novembre 2022

Armistice 14-18

18 novembre 2022

Beaujolais

20 novembre 2022

Repas des aînés

17 décembre 2022

Noël des enfants (à confirmer)

8 janvier 2023

Vœux de la municipalité

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Dossier : Les jardins du « château »
La boîte à livres
Les décisions du conseil
Bilan eau
Application Maelis
Jeu de l'été
Infos

Le 1^{er} semestre en images

Décembre 2021

« Bourg Patrimoine et traditions » dévoile son programme

L'association Bourg patrimoine et traditions a tenu son assemblée générale, vendredi 10 décembre, à la salle de convivialité, en présence d'une vingtaine d'adhérents et de personnes qui ont répondu aux invitations de l'association distribuées aux habitants. Le président Bernard Gouriet les a remerciés pour leur fidélité en dépit de la crise sanitaire qui perdure depuis deux ans. Il a ouvert les débats en précisant « qu'une assemblée générale servait non seulement à faire des bilans, mais aussi qu'elle favorisait des échanges entre les participants, créant un effet salutaire sur le fonctionnement de l'association ». Il a remercié tous les bénévoles dévoués et actifs qui s'impliquent dans les activités de l'association.



Dans son rapport d'activités, la secrétaire Cindy Hache a présenté le bilan des deux seules manifestations qui ont pu être organisées cette année : le Poulet -party et la soirée beaujolais, celles de l'année 2020 ayant été toutes annulées. Néanmoins, le conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises pour garder le lien. De nombreuses séances ont permis de faire avancer le chantier de l'escargot dont la démolition est terminée et la préparation à sa reconstruction est commencée. Les adhérents ont approuvé à l'unanimité les différents rapports dont le bilan financier très satisfaisant présenté par la trésorière Simone Gouriet. Le tiers sortant a été reconduit à l'unanimité avec l'élection d'un nouveau candidat Grégory Duhaut, le seul qui se soit présenté à la suite de l'annonce de la démission de deux membres. Le conseil d'administration est constitué désormais de 17 membres, l'association comptant 62 adhérents. L'assemblée a reconduit pour 2022 les manifestations habituelles (lire ci-dessous) avec une date à définir pour une visite guidée du village.

Des dates à retenir

Samedi 12 mars, repas de printemps ; dimanche 26 juin, vide-greniers ; dimanche 7 août, poulet-party ; vendredi 18 novembre, soirée beaujolais.

Bienvenue à Elise

Elise a vu le jour le 17 décembre 2021 dans une maternité de Dijon avec un poids de 3,295 kg pour une taille de 50 cm. Elle fait l'immense bonheur de ses parents Pierre Aubertin, pilote de drone et Juliette Thivet, intervenante sociale, domiciliés à Bourg depuis 2018. Elise remplit de joie ses grands-parents paternels François et Christelle Aubertin et ses grands-parents maternels Philippe Thivet et Emmanuelle Lafrogne, domiciliés dans les Vosges. Vœux de bonne santé à Elise et félicitations à ses heureux parents et grands-parents.



Le père Noël fidèle au rendez-vous

Samedi 18 décembre, en fin d'après-midi, le père Noël est arrivé, comme prévu, à la salle de convivialité où l'attendaient de jeunes enfants accompagnés de leurs parents. Des jeux de bois disposés dans la salle ont permis aux enfants ...et aux plus grands de faire de multiples parties dans une ambiance très joyeuse.



Mais l'heure fatidique se faisant attendre, les enfants ont entonné quelques chants avant de scander en chœur « père Noël ! père Noël ! » Quelle joie quand le brave bonhomme à la barbe blanche est apparu à la porte de la salle. Il s'est tranquillement assis près du sapin et, avec un petit mot à chacun, il a assuré la distribution des cadeaux pour le plus grand bonheur des petits un peu intimidés et des plus grands plus enhardis. Le temps de la photo souvenir et le père Noël s'en est allé vers d'autres cieux sous les applaudissements de l'assistance. Un goûter pour les enfants a clos cette belle rencontre pleine de joie et de tendresse.



Un nouveau président pour Bourg Patrimoine et Traditions

Le conseil d'administration de l'association « Bourg Patrimoine et Traditions » s'est réuni à la salle de convivialité lundi 20 décembre pour élire les membres du nouveau bureau. Bernard Gouriet, président de l'association depuis sa création en 2015, a annoncé qu'il ne se représentait pas. Cindy Hache ne souhaite plus assurer le secrétariat, de même pour la trésorière-adjointe Marie-Claude Gay. Par conséquent, les 17 membres du conseil d'administration ont dû procéder au renouvellement du bureau dont les membres désignés ci-après ont été élus à l'unanimité.

Président : Sébastien André ; vice-président : Bernard Gouriet ; trésorière : Simone Gouriet qui prolonge son mandat et trésorier-adjoint : Eric Hognon. Il n'y a eu aucune candidature pour les postes de secrétaire et de secrétaire-adjoint qui, de ce fait, sont vacants.



Le nouveau président a rappelé les dates du programme festif 2022 et il a précisé que la reconstruction de l'escargot va pouvoir démarrer. L'ancien président lui a fait part de son soutien pour le partage des charges de sa fonction. Dans le courant du mois de janvier, un rappel sera lancé pour le renouvellement des adhésions et une note d'informations sera diffusée auprès des habitants à l'attention des personnes qui souhaitent s'investir dans l'association.



Février 2022

Carnaval ensoleillé

Tradition respectée pour les enfants du village qui se sont retrouvés l'après-midi du dimanche 27 février pour fêter carnaval. Le défilé était riche en costumes chatoyants avivés par un soleil magnifique. Encadrée par quelques parents, la joyeuse troupe s'en est allée de maison en maison montrer leurs beaux déguisements sous les traits de petits lutins, de diables, de pirates et de princesses. Bien vite, le panier s'est rempli de gâteaux et de friandises offerts par les habitants qui les attendaient avec un sourire bienveillant et la main généreuse. Au retour de ce périple, les enfants ont rejoint la salle de convivialité pour le partage du fruit de la collecte et où les attendait un goûter qui sentait bon les beignets préparés par les mamans.



Mars 2022

Soirée baeckeoffe réussie



Samedi 12 mars, une quarantaine de personnes étaient présentes à la salle de convivialité pour une soirée baeckeoffe, le premier rendez-vous de l'année organisé par l'association Bourg patrimoine et traditions. Après les échanges et les salutations, les convives se sont installés autour de deux grandes tablées garnies d'une belle décoration et de bouquets de jonquilles qui apportaient un air de gaieté propice à ouvrir les papilles. Tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de cette soirée : un apéritif offert et des plateaux d'amuse-bouches bien garnis, le succulent mets alsacien préparé par un traiteur de Vaux, la salade paysanne, les fromages et la farandole de desserts concoctés par les fines pâtisseries du village. Le président n'a pas manqué de remercier toute son équipe pour leur investissement dans cette soirée festive, un avant-goût pour le prochain vide-greniers du 26 juin.



Mai 2022

Un 8 mai de nouveau avec les habitants

Pendant deux ans, la commémoration du 8 mai s'est déroulée sans public pour raisons sanitaires. Cette année, plus de soixante habitants ont renoué avec la tradition en célébrant dignement le 77^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Après la lecture par le maire du

message officiel de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, l'ordre du jour du Maréchal de Lattre de Tassigny a été lu par Xavier. Une gerbe a été déposée au pied du monument, en hommage aux disparus de toutes les guerres. Après la minute de silence, les voix des adultes se sont mêlées à celles des jeunes pour chanter la Marseillaise et le Chant des Partisans. Le verre de l'amitié a réuni les participants à la salle de convivialité, l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants.



Les nouveaux habitants accueillis

Dimanche 8 mai, à l'issue de la cérémonie aux monuments aux morts, la municipalité a invité les nouveaux habitants au verre de l'amitié servi à la salle de convivialité. Le maire a annoncé que dix nouvelles familles se sont installées au village en 2020 et en 2021 et il a présenté à l'assistance les familles présentes. Leur accueil n'a pas pu se faire à la cérémonie des vœux du maire comme d'habitude, celle-ci ayant été annulée à cause de la pandémie. Le maire a remercié les nouveaux habitants pour leur présence et leur a souhaité une bonne intégration à la communauté villageoise. Tous ont déjà fait connaissance avec leurs voisins et se sont intéressés à la vie du village riche en animations. Pour la plupart, leur installation à Bourg a été motivée par l'attractivité et le calme du pays tout en bénéficiant de la proximité de Langres et des zones commerciales. Certains participent déjà aux activités du village par leur présence aux manifestations et par leur engagement dans la vie associative et dans le bénévolat. Chaque famille présente a reçu un panier garni en cadeau de bienvenue. L'assemblée a ensuite partagé le verre de l'amitié, favorisant les échanges entre les anciens habitants et les nouveaux ravis de cet accueil chaleureux.



Grand nettoyage de printemps

Sous un soleil printanier, une dizaine de bénévoles s'est mobilisée dimanche 15 mai en matinée pour les premiers travaux extérieurs. A l'ordre du jour figuraient l'élagage des pieds des tilleuls, le nettoyage des accotements et du point d'apport volontaire et du débroussaillage vers le lagunage. D'autres mains féminines se sont activées pour donner un coup de propreté à la salle de convivialité. La matinée s'est déroulée avec entrain et bonne humeur. A midi, autour du verre de l'amitié, les élus organisateurs de cette matinée de bénévolat n'ont pas manqué de remercier les participants satisfaits du travail accompli, l'occasion aussi de préparer la prochaine séance de travail collectif.



Le village s'habille de fleurs

Samedi 28 mai, une dizaine de bénévoles s'est activée toute la matinée sous un soleil généreux pour s'occuper du fleurissement de la commune. Les vasques et les jardinières ont été garnies avec toutes sortes de fleurs mélangées suivant leur volume et leurs couleurs. Les potées ont été ensuite placées devant la mairie et la salle de convivialité. Les grilles de l'église, le belvédère et le mur du monument ont aussi reçu leur parure de fleurs. La plate-bande du monument garnie de rosiers a été nettoyée et complétée par des dahlias et des cannas. Des initiatives heureuses ont été réalisées par des particuliers devant leur maison et dans les espaces publics, notamment aux entrées du village et dans les auges de la fontaine. A l'issue de ces travaux d'embellissement, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié servi devant la salle de convivialité.



Un vide-greniers convivial malgré la pluie

Dimanche 26 juin, la météo ne s'est pas trompée en annonçant la pluie, au grand dam des bénévoles de l'association Bourg Patrimoine et Traditions qui étaient prêts dès 5 h du matin pour accueillir les 50 exposants qui s'étaient inscrits pour leur 4^{ème} vide-greniers.



Malgré tout, une vingtaine d'exposants ont installé leur étal, essentiellement des habitants du village qui avaient ouvert leur grange ou leur garage. Ils ont bien apprécié le café brioche offert par l'association. Le flux des chineurs était clairsemé devant les étalages remplis de jouets, d'objets anciens, de vaisselle, d'outillage et de toutes sortes de choses utiles ou insolites qui n'ont pas trouvé beaucoup preneur. Vers midi, une éclaircie durable a favorisé le barbecue-buvette qui a connu une fréquentation assez soutenue. Les bénévoles se sont activés sur tous les fronts, à la caisse, à la buvette, aux friteuses, aux grils, avec une demande très forte pour les gaufres délicieuses. Les visiteurs ont beaucoup apprécié le stand chasse et nature et la démonstration de tir à l'arc. Une exposition sur la vigne au 19^{ème} siècle en Haute-Marne et à Bourg a intéressé les passionnés du patrimoine local. De nouveau, la pluie s'est invitée dans l'après-midi, restreignant le nombre de visiteurs. De nombreuses personnes étaient heureuses de retrouver cette ambiance festive qui a manqué pendant deux ans. L'association est assez satisfaite de cette manifestation et se montre déterminée à convier tous les participants à une nouvelle aventure l'année prochaine.





Les jardins du « château »

Le numéro précédent a évoqué l'histoire du château ainsi que celle des cèdres. Nous allons maintenant visiter les abords de cette demeure ainsi que le jardin.

Celui-ci, ainsi que la propriété ont évolué au cours des siècles. Le cadastre napoléonien, établi pour la commune de Bourg en 1838, en indique la composition, fournissant des informations précieuses. On remarque notamment que certains éléments existent encore, que d'autres ont disparu ou ont été déplacés, et que d'autres encore ont été ajoutés plus tardivement. Entre le 19^e et le 20^e siècle le contour de la propriété s'est modifié, de nouvelles parcelles ayant été acquises par la famille Berthier-Bonore (cf. journal précédent).

Le parc se divise en plusieurs parties : jardin ouvert, jardin intermédiaire, potager, verger, promenade pittoresque, grande prairie et bois, verger du bas.



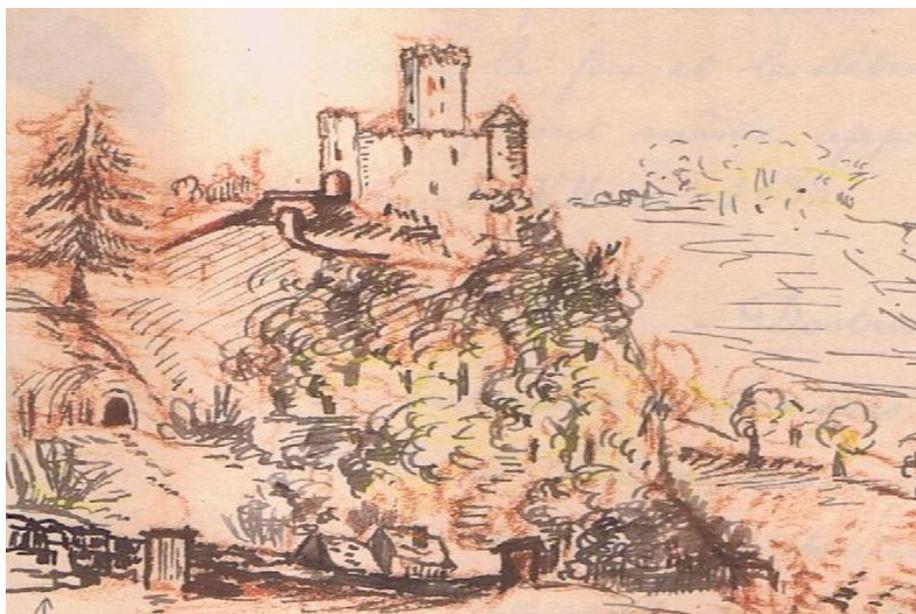
Du jardin ouvert aux abords de la maison, on bénéficie d'une vue magnifique sur la campagne alentour qui invite à la contemplation. On s'y promène par des allées d'accès bordées de buis, découvrant ainsi un nymphée, une vasque, un bassin circulaire entouré d'une haie de charme. La pierre sèche, véritable fil conducteur de ce jardin, a servi à la construction du nymphée ; l'eau se déverse d'abord dans une vasque puis dans une fontaine et une autre vasque avant d'atteindre un bassin circulaire. Bordures de buis, haies mixtes, charmes, hêtres pourpres et hêtres communs, platanes ponctuent l'espace.

Les couleurs de leur feuillage changeant au gré des saisons enchantent l'âme et le regard. Suivant une allée, une grotte, dont l'intérieur voûté est construit en pierre sèche, s'offre à nos yeux. Elle donne accès à un souterrain long de 70 mètres, lui aussi entièrement construit en pierre sèche.



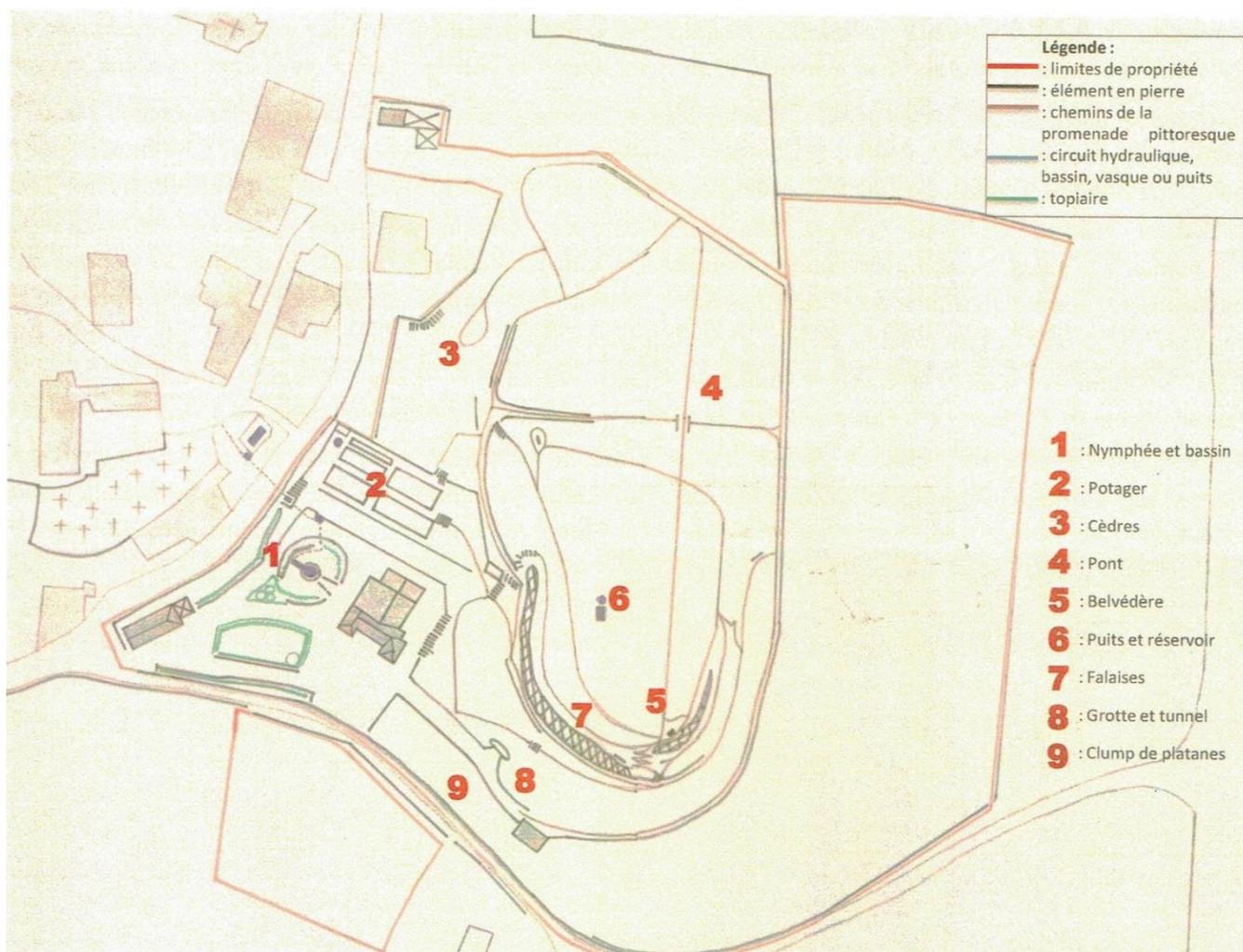
Le potager et le verger sont accessibles par des escaliers : on y distingue 3 niveaux de terrasse : le premier abrite des pieds de vigne, le second sert de verger et de potager, le troisième est un verger. Quatre rectangles forment le potager où se trouve un puits.

En ce qui concerne la promenade pittoresque, plusieurs accès sont possibles : chemins et sentiers menant à différents belvédères permettent de jouir des paysages environnants. Au centre de la promenade se trouve l'emplacement de l'ancien château-fort : il n'en reste pas de trace si ce n'est un puits. On y découvre un pont en pierre sèche, une allée de tilleuls surplombée par des falaises, une promenade menant à ces majestueux cèdres. Différentes essences y poussent : hêtres, frênes, chênes, érables sycomores, acacias, noyers, marronniers, merisiers, cytisés...



Le genre pittoresque – qui signifie « digne d’être peint » - caractérise ce jardin : c'est celui de la nature. Il demande à être parcouru, on ne peut pas l’embrasser d’un seul regard. La propriété semble être représentative d'un mouvement historique et artistique qui s’est développé en France lors de la seconde moitié du 18^e siècle et autour de Langres au 19^e siècle. Jusqu’au milieu du 18^e siècle en effet, la symétrie était de mise dans les jardins en France. Voyageurs, écrivains, peintres ou autres personnages notables parcourent l’étranger et reviennent avec carnets de voyage, écrits, dessins. On découvre ou redécouvre des pays tels que l’Italie, la Chine et ceux de l’Orient qui sont parcourus par des missionnaires et des explorateurs. La peinture s'en trouve influencée : du portrait et des scènes de genre, on passe à la peinture du paysage qui influence alors à son tour l’art des jardins, conduisant à des jardins plus naturels ou imitant la nature.

Le domaine est parcouru de contrastes, de diversité. Le jardin est une invitation, à contempler, à prendre le temps de s’imprégner de la beauté environnante, à se laisser inspirer, toucher, émouvoir. Sensations et émotions varient au fil des saisons, au gré de ce que la nature a à nous offrir. Les propriétaires, M. et Mme Mirallié ouvrent la promenade aux visiteurs une à deux fois par an : n’hésitez donc pas, à ce moment, à venir découvrir ou redécouvrir ce domaine plein de charme et de surprises.



Un petit coin de lecture

Depuis le début de l'année, La boîte à livres a pris place à Bourg, devant la salle de convivialité.



A quoi sert-elle ?

Telle une bibliothèque de rue, elle vous permet de déposer, emprunter ou prendre des livres de manière libre, gratuite et à toute heure du jour ou de la nuit. Elle facilite l'accès à la culture pour tous et favorise le réemploi.

Comment ça marche ?

- Vous fouinez quand bon vous semble dans La boîte à livres pour y dénicher votre prochaine lecture. Vous repartez chez vous avec. Vous pensez également à bien la refermer pour protéger les livres de la pluie.
- Après avoir lu votre livre, vous avez le choix : soit vous gardez le livre, soit vous le rapportez dans la Boîte à livres.
- Vous faites un peu de tri chez vous :

Vous avez aimé les lire mais vous ne pouvez pas tous les garder ? Offrez-leur une seconde vie. Vous pouvez déposer dans La Boîte à livres des livres en bon état et tout public. Vous pouvez également déposer des magazines récents, des livres pour enfants, ...

En revanche, les livres pour public averti, les livres abimés, la publicité, le prosélytisme et la propagande politique n'y ont pas leur place.

Pour faire vivre cette boîte et prendre plaisir à échanger entre voisins, l'essentiel est de venir y déposer ce que nous tous, petits et grands, aimerions y trouver à notre prochain passage.

Bonne(s) lecture(s) à tous !

Les décisions du conseil

Séance du 17 décembre 2021

Compte financier unique : Le maire a présenté au conseil les dispositions concernant l'expérimentation du compte financier unique ouvert pour les collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, le conseil a souhaité adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 en remplacement de l'actuelle M14. Il a autorisé le maire à signer la convention entre la commune et l'Etat pour l'expérimentation du compte financier unique permettant la modernisation, la simplification et la transparence de l'information financière.

Cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune 2022.

Décisions budgétaires modificatives : les crédits qui ont été alloués pour les dotations aux amortissements lors du vote du budget communal et du budget eau et assainissement étant insuffisants, le conseil a décidé d'approuver plusieurs décisions budgétaires modificatives, en fonctionnement et en investissement. Le conseil a décidé d'approuver les mêmes décisions au chapitre 14 pour restituer à l'état l'acompte 2020 de la dotation perte de produits fiscaux, soit 3562 € et au chapitre 65 pour régler la cotisation FONPEL.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement : Les tarifs seront modifiés à partir du 1^{er} avril 2022. Eau : abonnement : 50 € et 1,30 € par m³ ; enlèvement compteur : 80 €. Assainissement : abonnement : 30 € et 0,70 € par m³ d'eau utilisée. Deux relevés et facturations auront lieu chaque année, sans lien entre les deux périodes semestrielles.

Location de la salle de convivialité : le conseil a décidé de reconduire les tarifs concernant la location de la salle fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2022 : pour les habitants, 120 € le week-end ; pour les associations de Bourg, 25 € ; pour les extérieurs au village, 195 € le week-end et 120 € la journée ; pour une location au maximum de quatre heures, 50 €. Le conseil a également fixé les prix pour le remplacement du matériel dégradé. Les tarifs de location des mange-debout, des tables et des bancs restent inchangés.

Subventions : Le conseil a décidé d'attribuer pour 2022 les subventions suivantes : société de chasse Saint-Hubert de Bourg : 150 € ; le Souvenir français, 100 € ; l'association les P'tits Loups de Saints-Geosmes, 100 € ; l'amicale des donneurs de sang de Chalindrey-Longeau, 100 € et le Téléthon, 50 €

Modification du programme de financement pour l'effacement des réseaux aériens :

Le maire fait savoir au conseil qu'il convient de réactualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de paiement concernant les travaux d'effacement des réseaux aériens qui n'ont pas pu débiter en 2021.

Le maire a rappelé que le montant de ces travaux à la charge de la commune s'élève, pour la tranche 1, à 195 950 €, et pour la tranche 2, à 129 350 €, soit un total de 325 300 €. Le conseil a décidé de prévoir des crédits de paiement programmés sur 3 ans : pour 2022 : 51 869,30 € ; pour 2023 : 136 715,35 € et pour 2024 : 136 715,35 €.

En bref

- Des travaux seront réalisés au cimetière pour en faciliter l'accès.
- Des caméras de surveillance supplémentaires viendront compléter le réseau de vidéoprotection du village.
- Le conseil a approuvé le rapport de la Clect pour la compétence organisation de la mobilité comprenant le transport urbain, le transport à la demande et les nouvelles mobilités.

Séance du 1 avril 2022

Approbation du Compte de Gestion 2021 budget communal et budget eau et assainissement

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur. Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Budget Communal - 13600 : Approbation du Compte Administratif 2021

Section FONCTIONNEMENT - CA 2021

TOTAL DEPENSES 2021	87 456,11 €
TOTAL RECETTES 2021	99 055,77 €
RESULTAT EXERCICE 2021	11 599,66 €
Report années antérieurs	32 957,04 €
Résultat de Clôture 2021	44 556,70 €

Section INVESTISSEMENT - CA 2021

TOTAL DEPENSES 2021	17 421,00 €
TOTAL RECETTES 2021	35 733,83 €
RESULTAT EXERCICE 2021	18 312,83 €
Report années antérieurs	50 705,29 €
Résultat de Clôture 2021	69 018,12 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE =
113 574,82 €

Budget Eau et Assainissement - 13602 : Approbation du Compte Administratif 2021

Section FONCTIONNEMENT - CA 2021

TOTAL DEPENSES 2021	25 252,41 €
TOTAL RECETTES 2021	26 248,35 €
RESULTAT EXERCICE 2021	995,94 €
Report années antérieurs	12 933,58 €
Résultat de Clôture 2021	13 929,52 €

Section INVESTISSEMENT - CA 2021

TOTAL DEPENSES 2021	8 180,69 €
TOTAL RECETTES 2021	10 420,42 €
RESULTAT EXERCICE 2021	2 239,73 €
Report années antérieurs	- 2 109,46 €
Résultat de Clôture 2021	130,27 €
RAR 2021	- 1 700,23 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE =
12 229,29€

Budget Communal - 13600 : Approbation du Budget Primitif 2022

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2022	138 145,70 €
TOTAL RECETTES 2022	138 145,70 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2022	132 039,97 €
TOTAL RECETTES 2022	132 039,97 €

Budget Eau et Assainissement - 13602 : Approbation du Budget Primitif 2022

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2022	37 633,11 €
TOTAL RECETTES 2022	37 633,11 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2022	29 499,78 €
TOTAL RECETTES 2022	29 499,78 €

Fiscalité : Taux Imposition 2022

Après analyse, le Conseil Municipal et après avoir délibéré :

- décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2022 à hauteur de 2%, soit :
 - Taxe Foncier Bâti : 36,98 % (36,25 % en 2021)
 - Taxe Foncier non Bâti : 21,55 % (21,13% en 2021)
 - **Produit attendu : 51 169 €** (21,13% en 2021)

RGPD : Adhésion

Monsieur Le Maire informe qu'une convention tripartite avait été signée le 09 septembre 2019 après délibération du 30 août 2019. Cette convention était valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion de la Haute-Marne propose une convention d'adhésion à la mission du Règlement Général de la Protection des Données.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer la convention d'adhésion et tous documents afférents à cette adhésion.

SEGILOG : Renouvellement contrat Acquisition de Logiciels et Maintenance

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance, le Conseil Municipal décide de renouveler pour une durée de 3 ans pour un montant total de 5 025.00 € H.T

Cimetière : Maîtrise d'œuvre pour reprise de l'accès du cimetière

Monsieur Le Maire donne lecture d'une proposition reçue pour effectuer ces travaux.

le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de maitrise d'œuvre pour un montant de 5 050 € H.T, d'accepter la proposition du montant estimatif des travaux d'un montant de 50.000 € H.T, d'accepter le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	30%	16 515,00 €
Etat - DETR	30%	16 515,00 €
GIP	20%	11 010,00 €
Total Aides		44 040,00 €
Commune	20%	11 010,00 €

CC du Grand Langres Police Intercommunale

Il est nécessaire que les communes, même déjà adhérentes, se prononcent sur les documents suivants :

- **Convention de service commun et convention de mise à disposition**
- **Convention intercommunale de coordination de la police intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat**
- **Autorisation de recrutement**
 - **Policiers municipaux**
 - **Garde champêtre**

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Président du Grand Langres à procéder au recrutement d'agents relevant de la filière police municipale comme l'exige l'article L 512-2 du Code de la Sécurité Intérieure ;
- D'approuver les termes de la convention de services communs conclue sur la base du CGCT pour le service ASVP et de la convention de mise à disposition des agents de la police intercommunale sur la base du code de la sécurité intérieure et m'autoriser à les signer, ainsi que toute pièce utile dans ce cadre ;
- D'approuver les termes de la convention de coordination avec la gendarmerie et d'autoriser le maire à la signer ainsi que toute pièce utile dans ce cadre ;

M57 : Approbation Règlement budgétaire financier

Le règlement budgétaire financier de la commune de Bourg formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il est requis du fait du changement de nomenclature comptable pour la commune de Bourg (passage de la M14 à la M57 à partir du 1er janvier 2022).

Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement budgétaire et financier de la commune de Bourg

Travaux : Signalétique - Relais Information Service

Monsieur le Maire indique qu'une signalétique serait nécessaire pour informer le public des différents lieux se situant dans le village et aux alentours.

Le Conseil Municipal décide la création d'un groupe de travail pour une réflexion de la signalétique à mettre en place et de lancer l'appel à candidature, d'accepter le devis d'un montant de 4357,69 € HT et son plan de financement.

SDED 52 : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Meuse au SDED 52 et modifications statutaires

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la CC Porte de Meuse au Syndicat Départemental des Energies et Déchets 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », et aux modifications statutaires du SDED 52.

Travaux 2022 : Eglise

Monsieur Le Maire informe que les vitraux de l'Eglise nécessite une réfection et de l'opportunité d'effectuer des travaux de l'intérieur de l'Eglise.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un devis reçu et de son plan de financement :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le devis d'un montant de 25 000 € ainsi que son plan de financement :

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	30%	7 500,00 €
Etat - DETR	30%	7 500,00 €
GIP	20%	5 000,00 €
Total Aides		20 000,00 €
Commune	20%	5 000,00 €
Total Aides	100%	25 000,00 €

Antenne Télécommunication FREE

Monsieur Le Maire donne lecture des informations reçues par l'opérateur FREE concernant l'implantation d'une antenne de télécommunication. Document consultable en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'implantation de cette antenne après information publique et retour d'avis;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire a demander une réévaluation du montant proposé par FREE qui était de 1000 € par an pour la redevance d'occupation du domaine public car celui-ci est jugé insuffisant.

Questions diverses

Projet Eolien :

La réunion organisée le 16 février 2022, en mairie, par la Sous-Préfecture avec des membres de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et des habitants du village. A ce jour, la commune n'a pas d'information en retour de cette réunion. Monsieur Le Maire fait état des différents commentaires.

Accueil nouveaux habitants :

Suite à la pandémie, l'accueil des nouveaux n'avait pas pu avoir lieu, il s'effectuera le 8 mai à l'issue de la cérémonie commémorative.

Elections – Tour de Garde :

Détermination des tours de garde pour les élections présidentielles et législatives

Côte de Cherrey :

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne dans le cadre de la viabilité hivernale va installer une caméra au carrefour de la rue du Château et de la D917.



Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs.

En effet, 2 000 facteurs sont mordus chaque année en France.

Votre chien n'est pas méchant, mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé.

Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.

Des conseils pour réduire les risques

Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression.

Conseil n° 1



Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

Conseil n° 2



Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

Conseil n° 3



Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

Conseil n° 4



Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.

La Poste – SA au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS Paris - Siège Social : 9 Rue du Colonel-Pierre-Avis - 75015 PARIS - Ne pas jeter sur la voie publique

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

BILAN 2021 DE LA QUALITE DE L'EAU



www.grand-est.ars.sante.fr

Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2021, le contrôle sanitaire dans le département de la Haute Marne a donné lieu à **3194** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

Des gestes simples !

λ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

λ Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

λ Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

λ Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

λ Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU : COMMUNE DE BOURG

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **BOURG**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale**. L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine dont la procédure de protection est en cours, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 3
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Eléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l.

Teneur moyenne : 61,1 mg/l



Eau présentant une teneur en nitrates très élevée, déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons

Pesticides

Les normes ? Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par substances ou 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Résultats des mesures :

Pas de pesticide détecté dans une période antérieure



Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 30,3 °F



Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité dégradée par les nitrates, déconseillée pour les femmes enceintes et les nourrissons, et nécessitant une amélioration de la ressource.

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



~~ILLIWAR~~ MAELIS

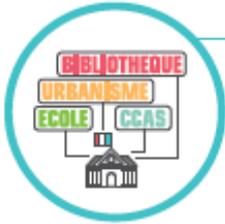
Depuis le 1^{er} janvier la municipalité change d'application pour communiquer avec vous. Plus complète, plus ludique, plus interactive...





▶ **Tout sur votre commune** : prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact. . .

▶ **Un annuaire à portée de main** : retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité



▶ **Retrouvez les services publics** : bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux. . .

▶ **Restez informé** : consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux. . .



▶ **Consultez les bulletins municipaux** : accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale



▶ **Réalisez vos démarches en ligne** : inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu. . .

▶ **Signalez à votre commune** : informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, graffiti, défaut d'éclairage. . .



Application à télécharger gratuitement sur :



Le jeu de l'été

Message codé à Bourg

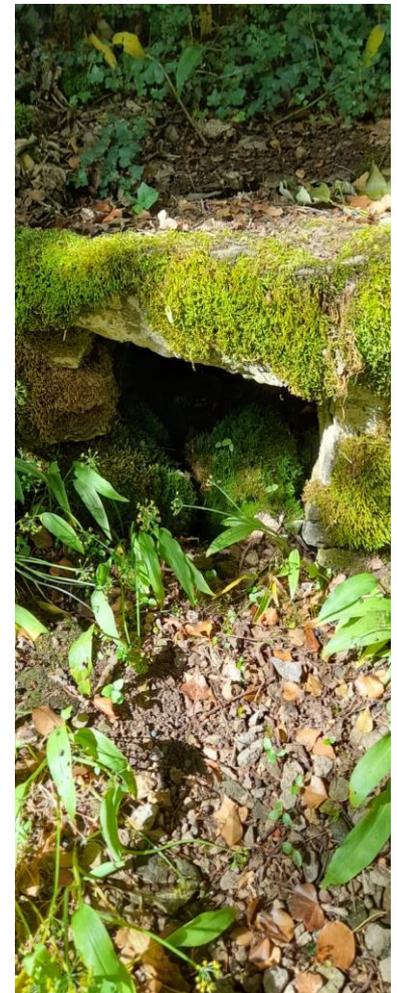
En ce dimanche matin ensoleillé, vous vous êtes levé de bonne humeur, avec la ferme intention de profiter d'une journée *farniente*, allongé dans un hamac, à l'ombre d'un parasol, boisson fraîche d'une main et Journal de Bourg de l'autre. Comme vous avez déjà lu ce merveilleux journal plusieurs fois et reconnu tous les habitants sur toutes les photos, vous vous décidez finalement à faire le jeu en dernière page. Il vous invite à vous rendre à la salle de convivialité de Bourg. En effet, La Boîte à Livres qui y est installée depuis quelques mois regorge souvent de trésors parmi lesquels vous devez absolument fouiner...



Vous roulez donc le journal dans votre poche, vous emportez à tout hasard un crayon et vous vous dirigez vers la salle. En ouvrant la Boîte à Livres, un petit roman à l'aspect désuet attire immédiatement votre attention. Il ressemble à s'y méprendre aux romans policiers du siècle dernier et porte une étiquette écrite au stylo rouge avec une écriture qui vous semble familière. Quel étrange message ...

Votre curiosité et l'envie de passer une journée rayonnante vous démangent... Vous partez alors immédiatement à la recherche des indices vous permettant de décoder le message.

Les photos du Journal vous apportent une aide remarquable :



Vous partez à la recherche de ces différents lieux du village. Tout en parcourant les rues du village, vous écarquillez les yeux et découvrez pléthore de détails que vous n'aviez jamais soupçonnés. Une fois arrivé sur place, vous étudiez minutieusement les alentours tel un Sherlock Holmes des temps modernes. Et le même scénario se reproduit en chaque endroit : un rondin de bois abandonné là comporte un numéro.

Vous notez scrupuleusement ce numéro sur votre journal et remettez méticuleusement le rondin comme il était afin de n'éveiller aucun soupçon du voisinage.

Vous revenez donc à la Boîte à Livres et reprenez le fameux roman. Il vous vient à l'idée que les numéros qui figuraient sur les rondins correspondraient peut-être aux numéros des pages... Vous ouvrez donc le livre au plus petit numéro que vous aviez noté et vous remarquez sur cette page que... Tout devient limpide ! Vous décidez finalement le message :

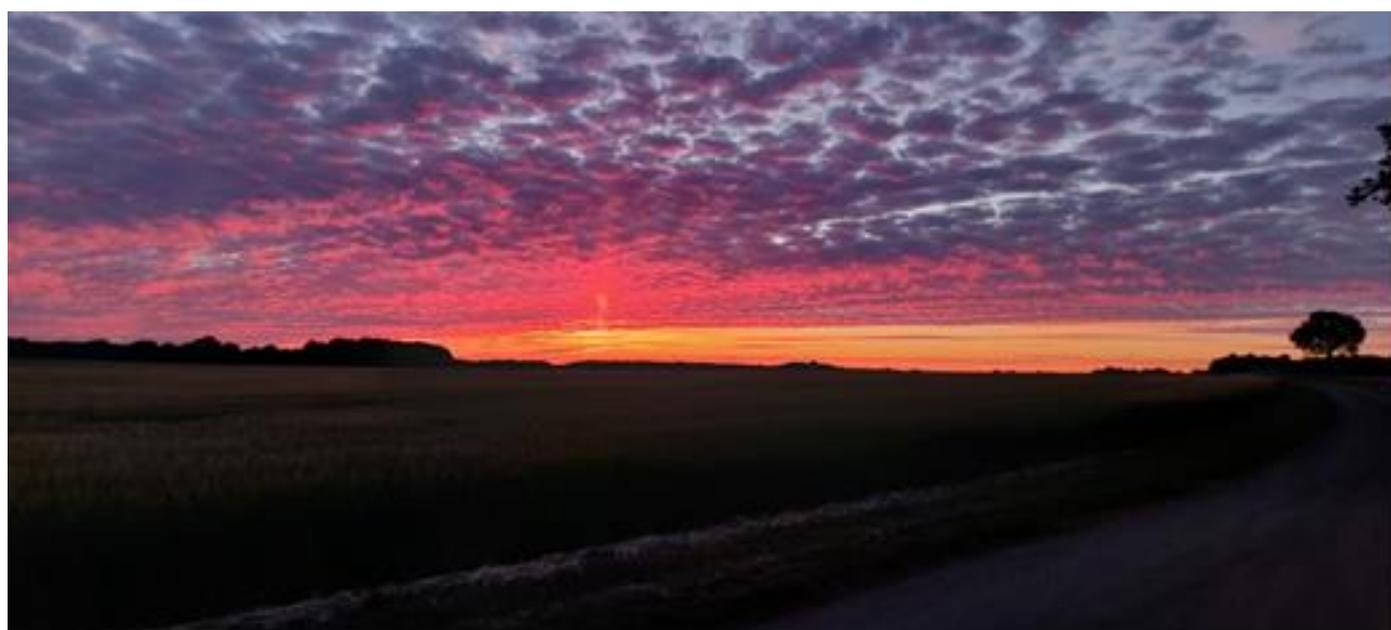


(Bouddha)

Satisfait de votre trouvaille, vous recachez malicieusement le vieux roman au fond la Boîte à Livres car vous avez remarqué que votre voisin, lui, cherche toujours !

Vous décidez finalement d'écrire cette phrase sur un papier et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Qui sait ? Cela vous permettra peut-être de figurer avec les vainqueurs du jeu dans le prochain numéro du journal de Bourg....

Et de recevoir un petit cadeau lors des prochains vœux de la municipalité.



DOSSIER DE MARIAGE

PIECES A PRODUIRE PAR LES FUTURS MARIÉS

**Présence obligatoire des deux futurs époux lors du dépôt du dossier
POUR LES FRANÇAIS**

■ **COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE :**

datant de **moins de 3 mois (moins 6 mois pour les DOM TOM)** au jour du mariage.

(A demander à la mairie du lieu de naissance)

FUTURS EPOUX VEUFS : extrait d'acte de décès du conjoint.

FUTURS EPOUX DIVORCES : l'acte de naissance mentionnant le divorce

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE

Par le pays d'origine : l'extrait de naissance délivré « en vue de mariage »

(document original, plus la traduction en français effectuée par le consulat concerné, ou par un traducteur assermenté. Ce document devra être légalisé ou revêtu d'une apostille et dater de **moins de 6 mois**.)

Par le consulat étranger en France : le certificat de célibat ou de capacité matrimoniale, celui-ci atteste que l'intéressé est apte d'après sa loi nationale, à contracter une union valable avec la personne qu'il va épouser (datant de moins de 3 mois) ainsi que le certificat de coutume (ce document reproduit les dispositions de la loi étrangère, relatives au mariage).

■ **JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :** justificatifs de domicile originaux aux nom et prénom des futurs époux (bail locatif, quittances de loyer, factures EDF, GDF, facture de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation ...)
L'attestation sur l'honneur ne suffit pas.

■ **SI CONTRAT DE MARIAGE :** fournir l'attestation, délivrée par le Notaire, le jour du dépôt du dossier ou au plus tard 8 jours avant la date du mariage.

■ **CARTE NATIONALE D'IDENTITE :** photocopie recto et verso. Des témoins et des futurs époux.
OU CARTE DE SEJOUR OU PASSEPORT

■ **ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR – LISTE DES TEMOINS – FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES FUTURS MARIÉS**

Pour respecter la durée de validité des différentes pièces et permettre la publication des bans, les dossiers complets sont à déposer au service administration générale entre 3 et 1 mois avant la date du mariage.

Dossier complet à retirer en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Salle de convivialité : réservation: Gislaïne André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76

Tarifs: habitants de BOURG: 120 € le week-end

Associations de BOURG: 25 €

Personnes extérieures au village: 195 € le week-end et 120 € la journée

Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 50€

Transport à la demande **par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : <https://linggo.fr/mobilite-villages>**

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Boulangers : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

Règles de bon voisinage : ça va mieux en le disant

La municipalité tient à rappeler quelques règles de bienséance et de respect du voisinage concernant le bruit, les horaires de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, etc... ont été définis afin de ne pas être cause de gêne au voisinage, à savoir :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h00 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CF : arrêté préfectoral n°3143



Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet - Laurent Goutry - Bernard Gouriet